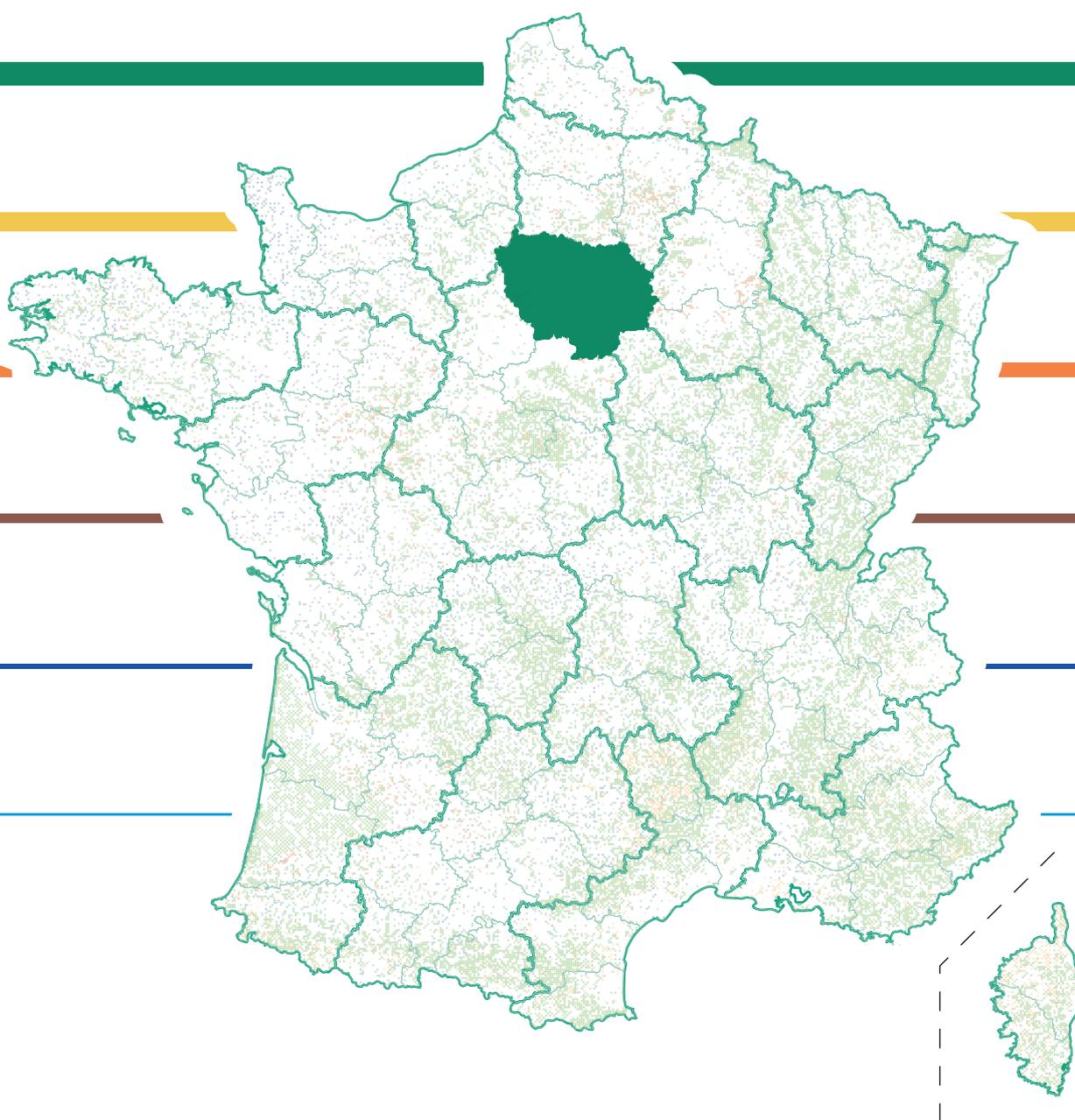


La forêt française

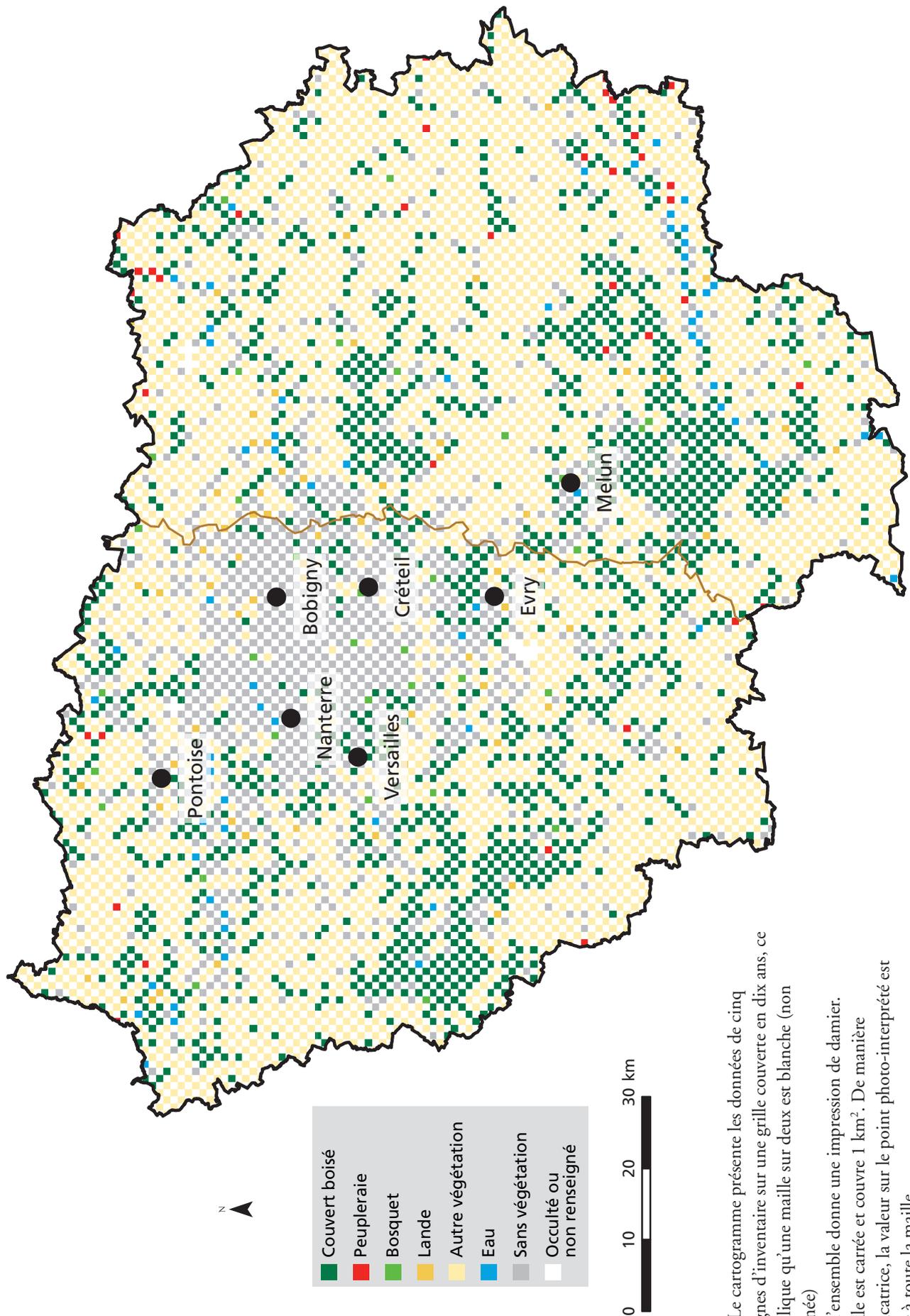
Les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009

Les résultats pour la région
Île-de-France



Sommaire

	Page
1 La région Île-de-France	5
1.1 Généralités	5
1.2 Différents types de forêt	6
2 Répartition des forêts par couverture du sol	7
3 Bois vivant sur pied en forêt	7
3.1 Volume de bois	7
3.1.1 Volume total de bois	7
3.1.2 Volume de bois des principales essences	8
3.1.3 Catégorie de dimension des arbres	10
3.1.4 Qualité du bois	11
3.2 Surface terrière	12
3.2.1 Surface terrière estimée	12
3.2.2 Production de surface terrière	13
4 Gestion de la forêt	14
4.1 Distance de débardage	14
4.2 Exploitabilité	16
5 Diversité de la forêt	18
5.1 Composition du couvert	18
5.1.1 Surface de forêt par essence principale	18
5.1.2 Nombre d'essences dans la strate recensable	20
5.1.3 Importance relative des essences dans les peuplements mélangés	21
5.2 Richesse en espèces	22
5.2.1 Arbres	22
5.2.2 Arbustes	22



N.B. : Le cartogramme présente les données de cinq campagnes d'inventaire sur une grille couverte en dix ans, ce qui explique qu'une maille sur deux est blanche (non renseignée) et que l'ensemble donne une impression de damier. La maille est carrée et couvre 1 km². De manière simplifiée, la valeur sur le point photo-interprété est affectée à toute la maille.

1 La région Île-de-France

1.1 Généralités

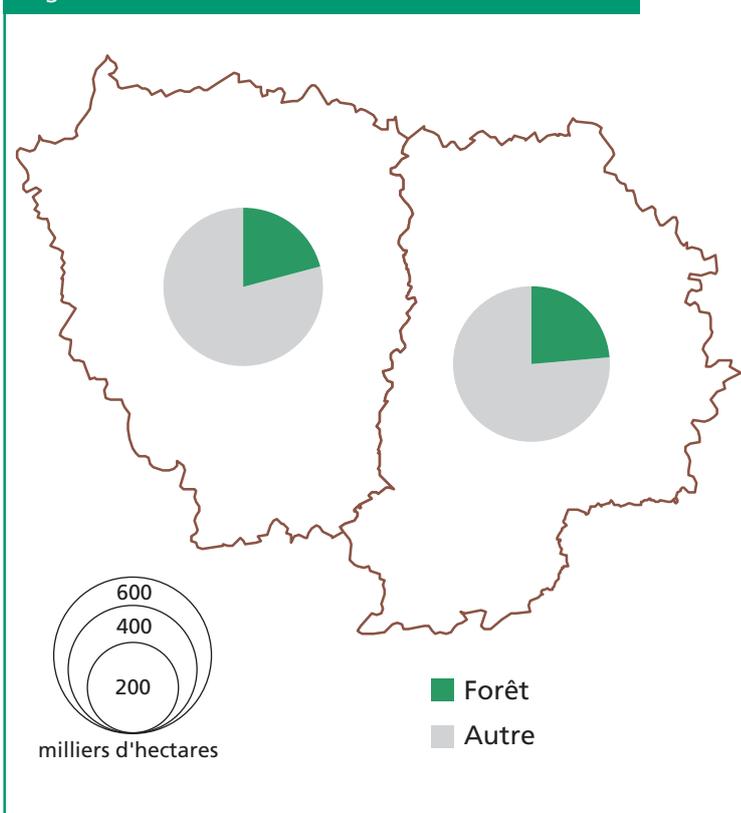
La région Île-de-France comprend huit départements que l'IFN regroupe en deux zones : la Seine-et-Marne et les sept autres départements situés à l'ouest. Le taux de boisement de la région est de 22 %, ce qui situe la région à plus de 7 points en dessous de la moyenne nationale (29,2 %).

La bande couvrant la forêt de Fontainebleau puis longeant la vallée de la Seine vers l'ouest montre un taux de boisement bien supérieur à celui de la région.

La surface forestière de la Seine-et-Marne (141 000 ha ± 6 000 ha) est très légèrement supérieure à celle de la zone ouest de la région (128 000 ha ± 8 000 ha).

La forêt représente en tout 269 000 ha ± 10 000 ha soit légèrement plus que la surface classée comme « sans végétation ». Cette catégorie concerne les zones urbanisées, très représentées dans cette région. En effet, elle représente 18 % du territoire francilien contre 8 % en moyenne au niveau national. Ce chiffre s'élève à 27 % dans l'ouest parisien où zones urbanisées et zones boisées sont imbriquées.

Fig. 2 : Surface de la forêt et des autres territoires



Tab. 1 : Surface de la forêt et des autres territoires

Territoire	Forêt	Taux de boisement	Bosquet, lande et eau	Autre végétation	Sans végétation	Occulté	Surface totale
	1 000 ha	%	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Départements de l'ouest	128 ± 8	21	18 ± 5	304 ± 11	163 ± 9	n.s.	615
Seine-et-Marne	141 ± 6	24	13 ± 4	381 ± 8	58 ± 6	n.s.	593
Île-de-France	269 ± 10	22	31 ± 6	686 ± 13	221 ± 11	n.s.	1 208

Selon la définition internationale de la forêt, les espaces boisés à vocation de loisirs, d'accueil ou de récréation, ne font pas partie de la forêt et sont rattachés à la catégorie « autre végétation ».

57 % de la superficie de la région est classé en « autre végétation » (à vocation essentiellement agricole), ce qui est loin d'être négligeable en termes d'espace végétalisé naturel et cultivé.

1.2 Différents types de forêt

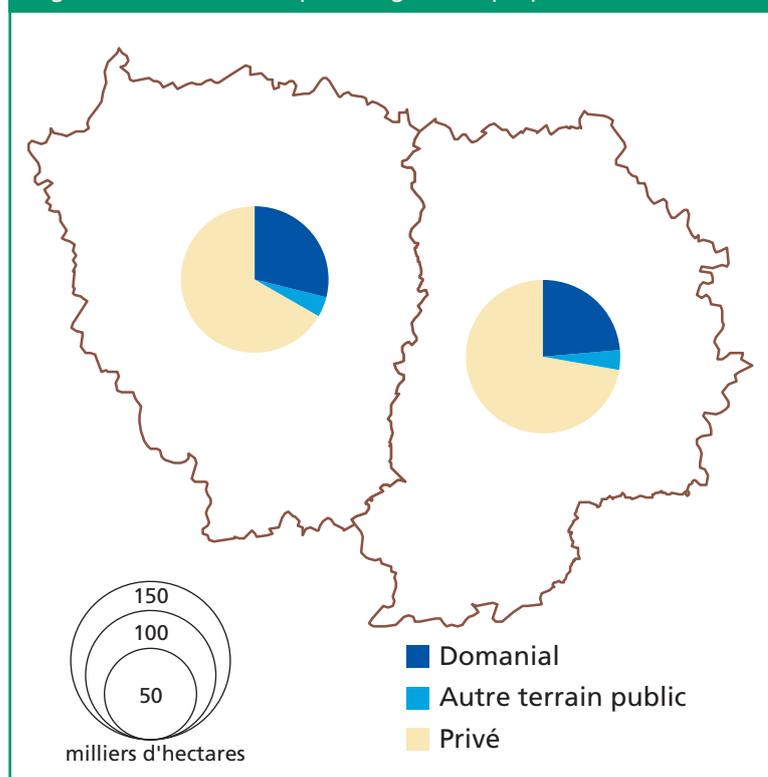
La surface totale de la forêt d'Île-de-France s'élève à 269 000 ha \pm 10 000 ha. La forêt de production y est largement majoritaire avec 263 000 ha \pm 10 000 ha (98 % contre 95 % en moyenne nationale). Il n'y a pas de différence marquée entre les deux zones, est et ouest.

Tab. 2 : Surface de forêt par catégorie de forêt

Territoire	Toute la forêt	Forêt de production		Forêt de production inventoriée	
	Surface 1 000 ha	Surface 1 000 ha	Part dans l'ensemble de la forêt %	Surface 1 000 ha	Part dans l'ensemble de la forêt %
Départements de l'ouest	128 \pm 8	125 \pm 8	97	125 \pm 8	97
Seine-et-Marne	141 \pm 6	138 \pm 7	98	137 \pm 7	97
Île-de-France	269 \pm 10	263 \pm 10	98	262 \pm 10	97

N.B. : En Île-de-France, la surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée est égale à la surface de forêt de production inventoriée.

Fig. 3 : Surface de forêt par catégorie de propriété



La forêt privée représente 187 000 \pm 10 000 ha, soit 69 % de la forêt de la région.

La forêt publique est majoritairement de nature domaniale et répartie sur les deux zones. Néanmoins, la part de forêt privée est légèrement supérieure en Seine-et-Marne (72 %) que dans l'ouest de la région (67 %).

Seuls deux massifs forestiers dépassent les 200 km² : Fontainebleau et Rambouillet. Si le premier est une forêt majoritairement domaniale avec 21 600 ha de forêt domaniale sur un total de 25 000 ha, le second ne l'est que partiellement, 13 825 ha sur ses 22 000 ha. Sept forêts, souvent au moins partiellement domaniales, dont les superficies sont comprises entre 20 et 50 km², sont recensées en Île-de-France : Armainvilliers, Marly, Montmorency, Nanteau-Poligny, Notre-Dame, Saint-Germain-en-Laye, Sénart (source ONF).

Tab. 3 : Surface de forêt par catégorie de propriété

Territoire	Public 1 000 ha	Privé 1 000 ha	Toute la forêt 1 000 ha
Départements de l'ouest	43 \pm 2	85 \pm 7	128 \pm 8
Seine-et-Marne	39 \pm 1	101 \pm 6	141 \pm 6
Île-de-France	83 \pm 2	187 \pm 10	269 \pm 10

2 Répartition des forêts par couverture du sol

En Île-de-France, 97 % des forêts sont des forêts de type forêt fermée (dont le taux de couvert absolu des arbres est supérieur ou égal à 40 %). Ce chiffre situe la région dans le peloton de tête des régions à forêt fermée, la moyenne nationale étant à 92 %.

La surface des forêts ouvertes et celle des peupleraies sont chacune inférieures à 8 000 ha et ne sont pas statistiquement significatives.

Tab. 4 : Surface de forêt par couverture du sol

	Toute la forêt	dont forêt fermée
<i>Territoire</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>
Départements de l'ouest	128 ± 8	125 ± 8
Seine-et-Marne	141 ± 6	135 ± 7
Île-de-France	269 ± 10	260 ± 10

3 Bois vivant sur pied en forêt

3.1 Volume de bois

3.1.1 Volume total de bois

Le volume total de bois sur pied de la région Île-de-France est estimé à 46 millions de m³ soit 1,9 % du volume français.

Tab. 5 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>
Départements de l'ouest	8 ± 2	15 ± 2	23 ± 3
Seine-et-Marne	6 ± 1	17 ± 3	24 ± 3
Île-de-France	14 ± 2	32 ± 3	46 ± 4

Les deux zones contribuent au volume sur pied de manière quasi équivalente, mais la répartition par catégorie de propriété est différente.

32 millions de mètres cubes (Mm³) soit 69 % du volume total de bois se trouve en forêt privée ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale (71 %).

Les forêts domaniales contiennent environ un quart du volume sur pied de la région (12 Mm³).

Le volume de bois sur pied des forêts publiques non domaniales est faible (environ 2 Mm³).

Fig. 4 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété

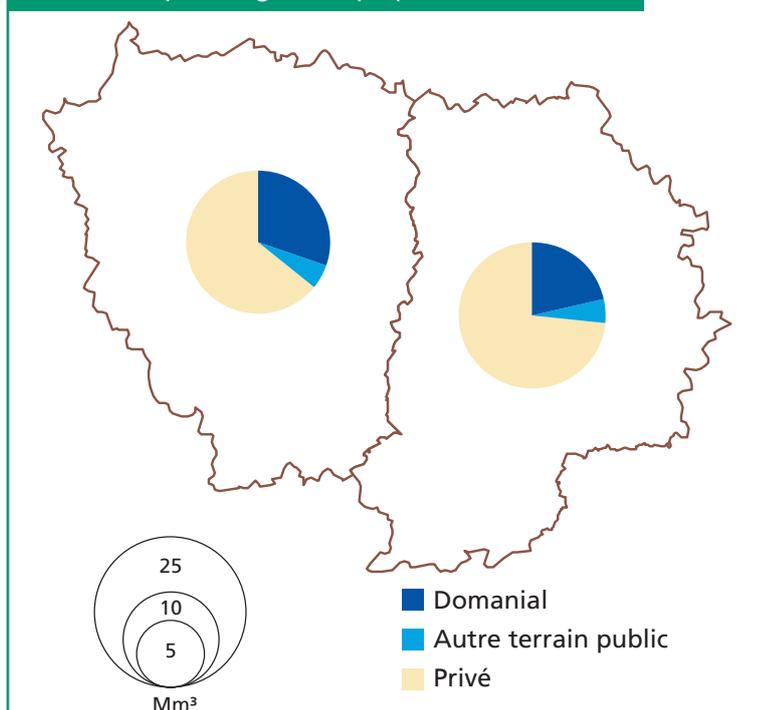
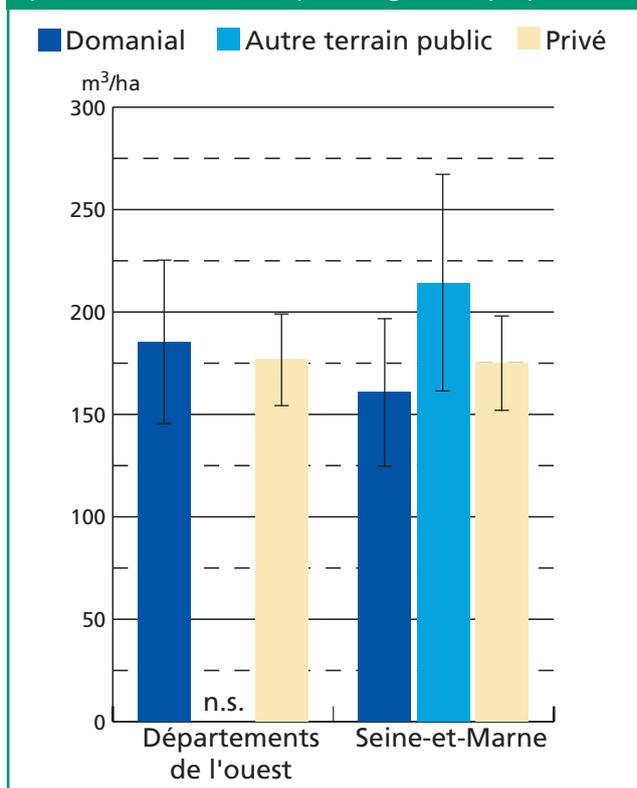


Fig. 5 : Volume de bois à l'hectare en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété



Le volume moyen à l'hectare des forêts franciliennes est de 176 m³/ha ± 14 m³/ha ce qui est au-dessus de la moyenne nationale (157 m³/ha).

Les volumes à l'hectare sont similaires entre forêt privée et forêt publique. La forêt privée présente ainsi un volume à l'hectare relativement élevé par rapport à la moyenne française (149 m³/ha) avec 176 m³/ha ± 16 m³/ha tandis que la forêt publique avec un volume moyen de 177 m³/ha ± 26 m³/ha se situe environ à la moyenne (181 m³/ha).

Les volumes moyens sont sensiblement équivalents entre la Seine-et-Marne et les départements de l'ouest, 172 m³/ha ± 20 m³/ha pour la Seine-et-Marne et 181 m³/ha ± 19 m³/ha pour l'ouest de la région.

Tab. 6 : Volume à l'hectare de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>m³/ha</i>	<i>m³/ha</i>	<i>m³/ha</i>
Départements de l'ouest	187 ± 36	177 ± 22	181 ± 19
Seine-et-Marne	166 ± 35	175 ± 23	172 ± 20
Île-de-France	177 ± 26	176 ± 16	176 ± 14

3.1.2 Volume de bois des principales essences

Les feuillus représentent 93 % du volume sur pied de la région pour une moyenne nationale à 64 %.

Le chêne rouvre (12 Mm³ ± 2 Mm³), le chêne pédonculé (7 Mm³ ± 1 Mm³) et le châtaignier (6 Mm³ ± 2 Mm³) sont les trois essences feuillues les plus représentées. Le chêne rouvre représente à lui

seul 27 % du volume des feuillus ce qui le situe très au-dessus de la moyenne nationale (18 %) ; de même le châtaignier atteint 13 % du volume régional de feuillus contre 8 % au niveau national. Le chêne pédonculé (15 %) se situe très légèrement en dessous de la moyenne nationale (19 %).

Tab. 7 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Essence</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>	<i>Mm³</i>
Chêne rouvre	5 ± 1	7 ± 2	12 ± 2
Chêne pédonculé	2 ± 1	5 ± 1	7 ± 1
Châtaignier	3 ± 2	3 ± 1	6 ± 2
Autres feuillus	4 ± 1	15 ± 2	18 ± 2
Tous feuillus	13 ± 2	31 ± 3	43 ± 4
Tous conifères	2 ± 1	1 ± 1	3 ± 1
Toutes essences	14 ± 2	32 ± 3	46 ± 4

Fig. 6 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de propriété

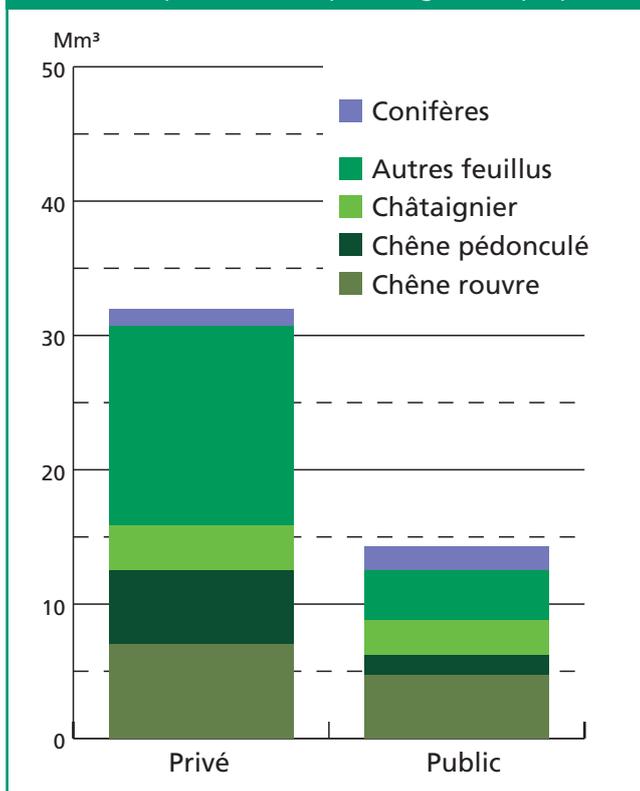
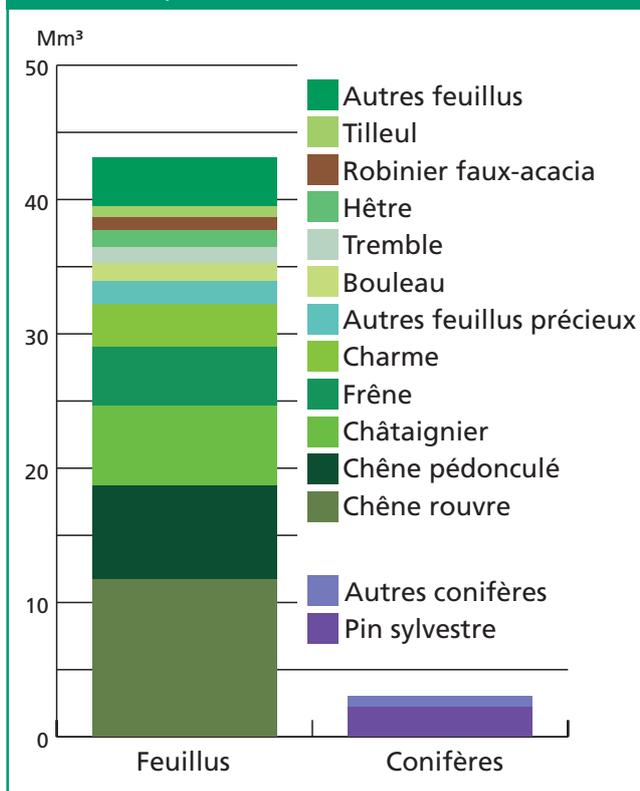


Fig. 7 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence



Viennent ensuite le frêne pour environ 4 millions de mètres cubes, le charme pour environ 3 millions de mètres cubes, puis bouleau, tremble, hêtre, robinier faux-acacia, tilleul et autres feuillus précieux pour moins de 2 millions de mètres cubes chacun. Les autres feuillus représentent environ 4 millions de mètres cubes.

Les volumes de conifères sont particulièrement faibles, dans les forêts privées comme dans les forêts publiques (où ils sont toutefois proportionnellement mieux représentés).

Le volume de pin sylvestre est le seul à atteindre un seuil significatif avec environ 2 millions de mètres cubes, tandis que les autres conifères ont un volume global inférieur à 2 millions de mètres cubes.

La répartition du volume par essence est sensiblement différente entre la forêt publique et la forêt privée. Le chêne rouvre et le châtaignier sont proportionnellement mieux représentés en forêt publique qu'en forêt privée. À l'inverse, en forêt privée, le chêne pédonculé et encore plus la catégorie « autres feuillus » (46 % du total des feuillus en forêt privée) sont bien représentés, signe d'une forêt beaucoup plus riche en essences qu'en forêt publique.

3.1.3 Catégorie de dimension des arbres

Tab. 8 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de dimension

	Petit bois	Moyen bois	Gros et très gros bois	Total
Essence	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne rouvre	2 ± ε	5 ± 1	5 ± 1	12 ± 2
Chêne pédonculé	ε	3 ± 1	3 ± 1	7 ± 1
Châtaignier	1 ± ε	5 ± 2	1 ± ε	6 ± 2
Autres feuillus	7 ± 1	9 ± 1	3 ± 1	18 ± 2
Tous feuillus	9 ± 1	22 ± 2	12 ± 2	43 ± 4
Tous conifères	n.s.	2 ± 1	1 ± ε	3 ± 1
Toutes essences	10 ± 1	24 ± 2	13 ± 2	46 ± 4

ε : < 0,5 Mm³

Globalement les petits bois représentent 21 % du volume de bois sur pied et les moyens bois plus de la moitié.

Le chêne pédonculé et le chêne rouvre sont les essences où les gros et très gros bois sont les plus représentés (un peu moins de la moitié du volume sur pied). Le chêne pédonculé compte peu de volume dans la classe des petits bois (6 %).

Le volume de bois moyen des feuillus est de 50 % par rapport au volume total (toutes essences), ce qui est très supérieur à la moyenne nationale (30 %). De même, on note 28 % de gros et très gros bois de feuillus (sur le même volume total) alors que la moyenne nationale est de 15 %.

Si l'on rapporte les volumes de feuillus issus de chaque catégorie de diamètre au volume total des feuillus, on constate une sous-représentation, 22 %, contre 30 % au niveau national, des petits bois, une légère sur-représentation des bois moyens, 50 %, contre 47 % au niveau national, et une sur-représentation des gros et très gros bois, 28 %, contre 23 % au niveau national.

Les volumes des autres feuillus fournissent à eux seuls 7 Mm³ des 9 Mm³ de petits bois de feuillus (dont 1,8 Mm³ en charme) soit 15 % du volume total de feuillus et 9 Mm³ des 22 Mm³ de moyens bois ce qui représente 21 % du volume total de feuillus. Au total leur volume représente 43 % du volume des feuillus.

Le volume de conifères est aux deux tiers constitué de bois moyen et à 21 % en gros ou très gros bois.

Fig. 8 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de dimension

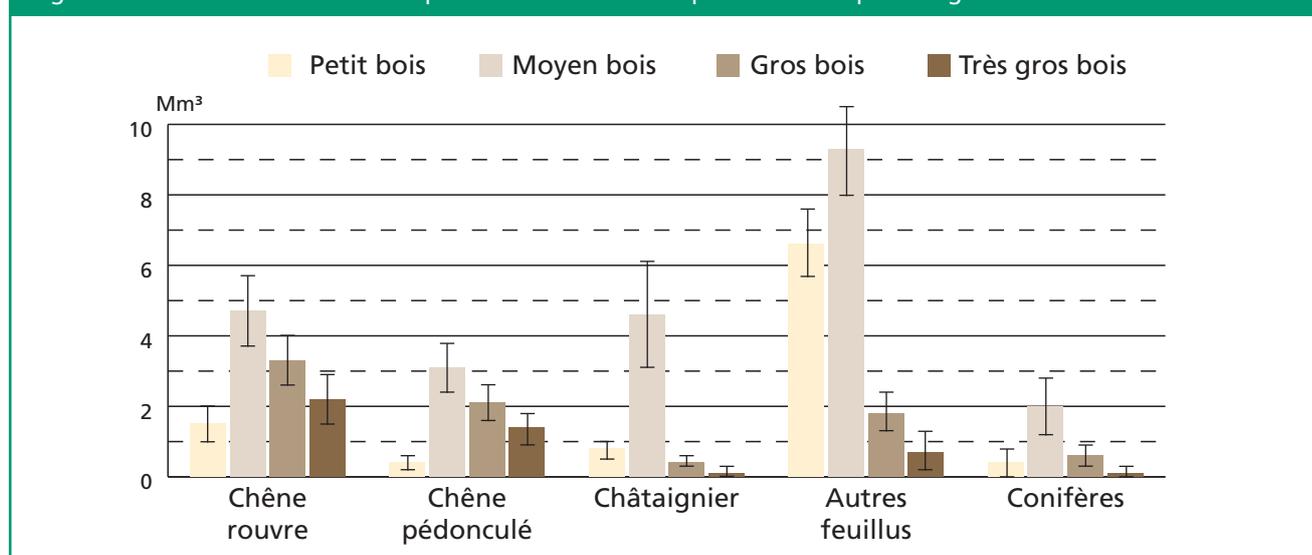
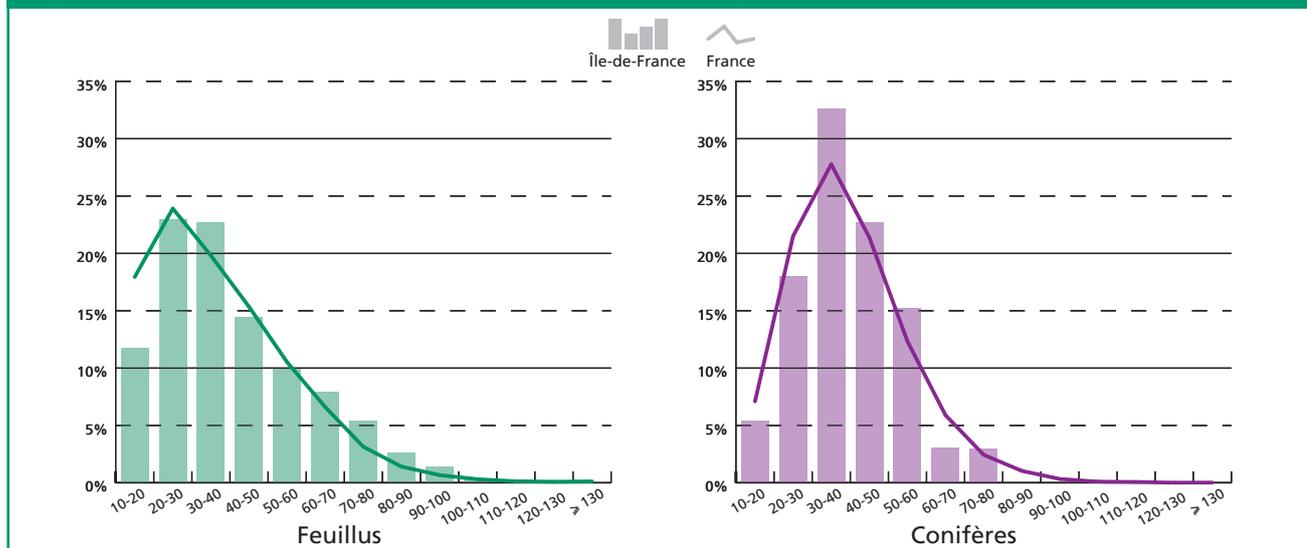


Fig. 9 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par groupe d'essence et par classe de diamètre



3.1.4 Qualité du bois

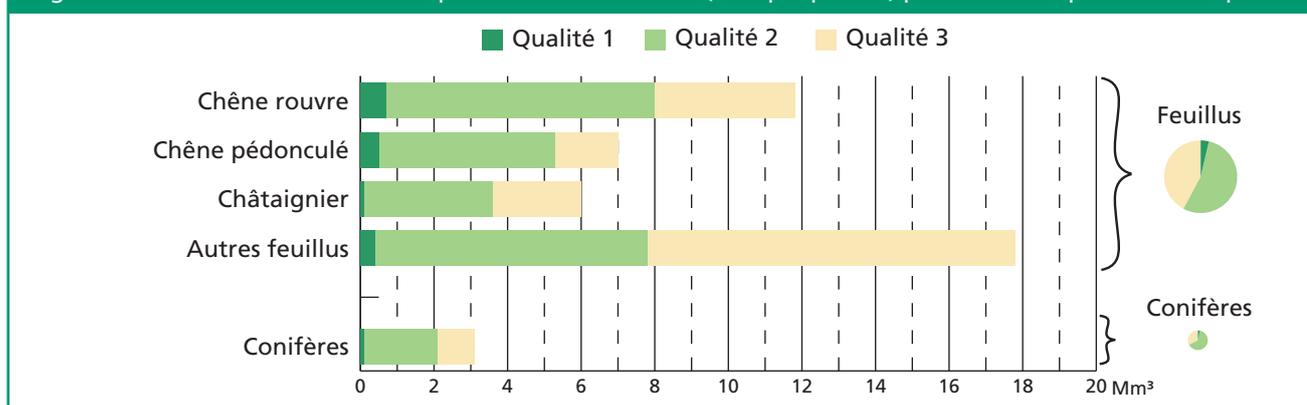
L'IFN répartit le volume de bois sur pied selon un classement qui lui est propre (cf. définition dans le tome méthodologique). La qualité bois d'œuvre correspond aux qualités 1 et 2 réunies, elle représente 59 % du volume total sur pied (hors peupleraie) ce qui est supérieur à la moyenne nationale (54 %). La qualité 1 représente toutefois moins de 2 millions de mètres cubes.

Le chêne pédonculé est l'essence de meilleure qualité,

avec 76 % du volume en qualité bois d'œuvre, suivie par le hêtre (71 % en bois d'œuvre) et le chêne rouvre (68 % en bois d'œuvre). Viennent ensuite le châtaignier et le frêne.

La qualité 3 représente 41 % du volume de la région ce qui est inférieur à la moyenne nationale (46 %). Elle provient pour moitié des feuillus autres que chêne pédonculé, chêne rouvre et châtaignier. Cela représentent 22 % du volume total de la région.

Fig. 10 : Volume de bois en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par essence et par classe de qualité



Tab. 9 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence et par classe de qualité

Essence	Bois d'œuvre (qualité 1 et 2)		Qualité 3	Total
	Mm ³			
Chêne rouvre	8 ± 1	4 ± 1	12 ± 2	
Chêne pédonculé	5 ± 1	2 ± ε	7 ± 1	
Châtaignier	4 ± 1	2 ± 1	6 ± 2	
Autres feuillus	8 ± 1	10 ± 1	18 ± 2	
Tous feuillus	25 ± 3	18 ± 2	42 ± 4	
Tous conifères	2 ± 1	1 ± ε	3 ± 1	
Toutes essences	27 ± 3	19 ± 2	45 ± 4	

ε : < 0,5 Mm³

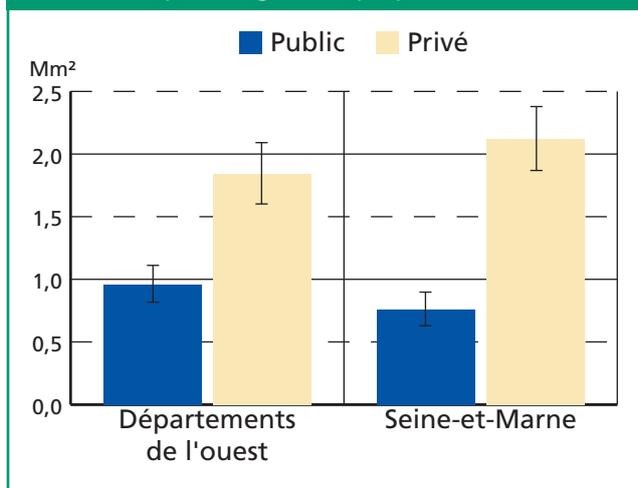
3.2 Surface terrière

3.2.1 Surface terrière estimée

Tab. 10 : Surface terrière en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>Mm²</i>	<i>Mm²</i>	<i>Mm²</i>
Départements de l'ouest	1,0 ± 0,1	1,8 ± 0,2	2,8 ± 0,3
Seine-et-Marne	0,8 ± 0,1	2,1 ± 0,3	2,9 ± 0,3
Île-de-France	1,7 ± 0,2	4,0 ± 0,4	5,7 ± 0,4

Fig. 11 : Surface terrière en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété



La surface terrière se répartit également entre la Seine-et-Marne et les départements de l'ouest : 2,9 Mm² et 2,8 Mm² ± 0,3 Mm².

Elle est toutefois supérieure en forêt privée pour la Seine-et-Marne avec 2,1 Mm² ± 0,3 Mm², soit 74 % du total départemental, contre 1,8 Mm² ± 0,2 Mm², soit 66 % du total pour les départements de l'ouest.

La contribution à la surface terrière nationale de l'Île-de-France est de 1,8 % ce qui est légèrement en deçà des 1,9 % de volume sur pied.

La surface terrière moyenne à l'hectare des forêts de production franciliennes est estimée à 21,7 ± 1,3 m²/ha ce qui est à peine supérieur à la moyenne nationale de 21,3 m²/ha.

Les chiffres n'indiquent pas de différence notable entre les forêts publiques et privées ou entre la Seine-et-Marne et les départements de l'ouest.

Tab. 11 : Surface terrière à l'hectare en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>m²/ha</i>	<i>m²/ha</i>	<i>m²/ha</i>
Départements de l'ouest	22,4 ± 3,3	22,4 ± 2,2	22,4 ± 1,8
Seine-et-Marne	20,2 ± 3,3	21,4 ± 2,2	21,1 ± 1,9
Île-de-France	21,3 ± 2,4	21,9 ± 1,5	21,7 ± 1,3

La surface terrière des essences feuillues, 5,3 Mm² ± 0,4 Mm², largement prédominantes en Île-de-France représente 93 % de la surface terrière totale, ce qui est identique à leur part en termes de volume sur pied.

Le chêne rouvre occupe la première place en termes de surface terrière en forêt publique comme en forêt privée au sein des principales essences feuillues. Les « autres feuillus » ont une surface terrière

importante de 2,0 ± 0,3 Mm² en forêt privée, soit un peu plus de la moitié de la surface terrière totale des feuillus dans cette catégorie de propriété. On y trouve notamment le frêne (0,4 ± 0,1 Mm²) et le charme (0,3 ± 0,1 Mm²).

La surface terrière des conifères se répartit également entre forêt publique et privée et reste très faible, 7 % du total.

Tab. 12 : Surface terrière en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Essence</i>	<i>Mm²</i>	<i>Mm²</i>	<i>Mm²</i>
Chêne rouvre	0,5 ± 0,1	0,8 ± 0,2	1,3 ± 0,2
Chêne pédonculé	0,2 ± 0,1	0,6 ± 0,1	0,8 ± 0,1
Châtaignier	0,3 ± 0,2	0,4 ± 0,1	0,7 ± 0,2
Autres feuillus	0,5 ± 0,1	2,0 ± 0,3	2,5 ± 0,3
Tous feuillus	1,5 ± 0,2	3,8 ± 0,3	5,3 ± 0,4
Tous conifères	0,2 ± 0,1	0,2 ± 0,1	0,4 ± 0,1
Toutes essences	1,7 ± 0,2	4,0 ± 0,4	5,7 ± 0,4

3.2.2 Production de surface terrière

La production annuelle de surface terrière de la région s'élève à $176\ 000 \pm 16\ 000$ m²/an dont $126\ 000 \pm 16\ 000$ m²/an en forêt privée et $50\ 000 \pm 6\ 000$ m²/an en forêt publique.

Alors que le volume et la surface terrière sont sensiblement identiques entre les deux zones, la Seine-et-Marne a une production annuelle légèrement plus élevée que les départements de l'ouest.

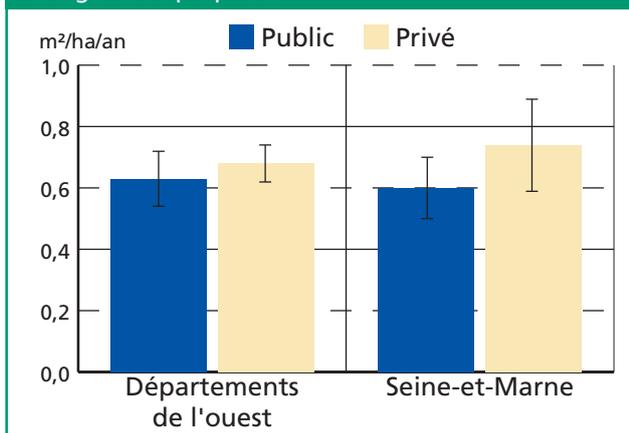
Toutefois, la production annuelle à l'hectare de surface terrière est de $0,7 \pm 0,1$ m²/ha/an avec l'absence de différences significatives entre forêt publique ou privée et entre les deux zones.

Le type de sylviculture pratiqué et les essences composant les peuplements conditionnent la production annuelle de surface terrière.

Tab. 13 : Production annuelle de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>10³m²/an</i>	<i>10³m²/an</i>	<i>10³m²/an</i>
Départements de l'ouest	27 ± 4	55 ± 7	82 ± 8
Seine-et-Marne	23 ± 4	71 ± 15	94 ± 15
Île-de-France	50 ± 6	126 ± 16	176 ± 16

Fig. 12 : Production à l'hectare de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par catégorie de propriété



Tab. 14 : Production annuelle à l'hectare de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Territoire</i>	<i>m²/ha/an</i>	<i>m²/ha/an</i>	<i>m²/ha/an</i>
Départements de l'ouest	0,6 ± 0,1	0,7 ± 0,1	0,7 ± 0,1
Seine-et-Marne	0,6 ± 0,1	0,7 ± 0,1	0,7 ± 0,1
Île-de-France	0,6 ± 0,1	0,7 ± 0,1	0,7 ± 0,1

Tab. 15 : Production annuelle de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par essence et par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
<i>Essence</i>	<i>10³m²/an</i>	<i>10³m²/an</i>	<i>10³m²/an</i>
Chêne rouvre	12 ± 4	17 ± 3	29 ± 5
Chêne pédonculé	3 ± 1	12 ± 4	15 ± 4
Châtaignier	8 ± 4	13 ± 4	21 ± 6
Autres feuillus	20 ± 5	79 ± 11	99 ± 12
Tous feuillus	43 ± 6	121 ± 15	164 ± 16
Tous conifères	7 ± 4	5 ± 3	12 ± 5
Toutes essences	50 ± 6	126 ± 16	176 ± 16

Ainsi le châtaignier, essence à forte productivité, bien qu'ayant un volume sur pied inférieur au chêne pédonculé contribue pour une part plus importante, $21\ 000$ m²/an ± $6\ 000$, que ce dernier, $15\ 000$ m²/an ± $4\ 000$, à la production de surface terrière annuelle. Si les « autres feuillus » représentent déjà avec 43 % du volume sur pied des feuillus un fort pourcentage du total, leur contribution à la production de surface terrière des feuillus atteint 60 % (dont charme $19\ 000$ m²/an ± $4\ 000$, frêne $17\ 000$ m²/an ± $4\ 000$,

bouleau $8\ 000$ m²/an ± $2\ 000$), les « autres feuillus » en forêt privée en fournissant 48 % à eux seuls. Les conifères contribuent pour 7 % à la production annuelle de surface terrière. La part des conifères de la forêt publique en représente 57 %. La part d'apport de la forêt publique est nettement inférieure à la forêt privée, $50\ 000 \pm 6\ 000$ m²/an contre $126\ 000 \pm 16\ 000$ m²/an, soit 28 % pour la première et 72 % pour la seconde. Ceci est encore plus marqué au niveau des feuillus : 26 % contre 74 %.

4 Gestion de la forêt

4.1 Distance de débardage

Tab. 16 : Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage

Île-de-France	Distance de débardage			Total
	Jusqu'à 200 m	200-500 m	Plus de 500 m	
<i>Propriété</i>	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Public	52 ± 6	23 ± 5	<i>n.s.</i>	81 ± 3
Privé	105 ± 10	52 ± 9	24 ± 6	181 ± 10
Total	158 ± 12	76 ± 10	29 ± 7	262 ± 10

L'Île-de-France est une région de plaine traversée par des vallées alluviales. Elle n'a donc pas un relief très accentué.

Bien que la desserte soit satisfaisante pour l'ensemble des massifs forestiers franciliens, la forêt publique est légèrement mieux desservie que la forêt privée puisque 94 % de la superficie forestière est située à moins de 500 m d'une route accessible aux camions contre 87 % en forêt privée. 65 % de la superficie est à moins de 200 m en forêt publique contre 58 % en forêt privée.

Fig. 14 : Surface de forêt de production inventoriée par distance de débardage

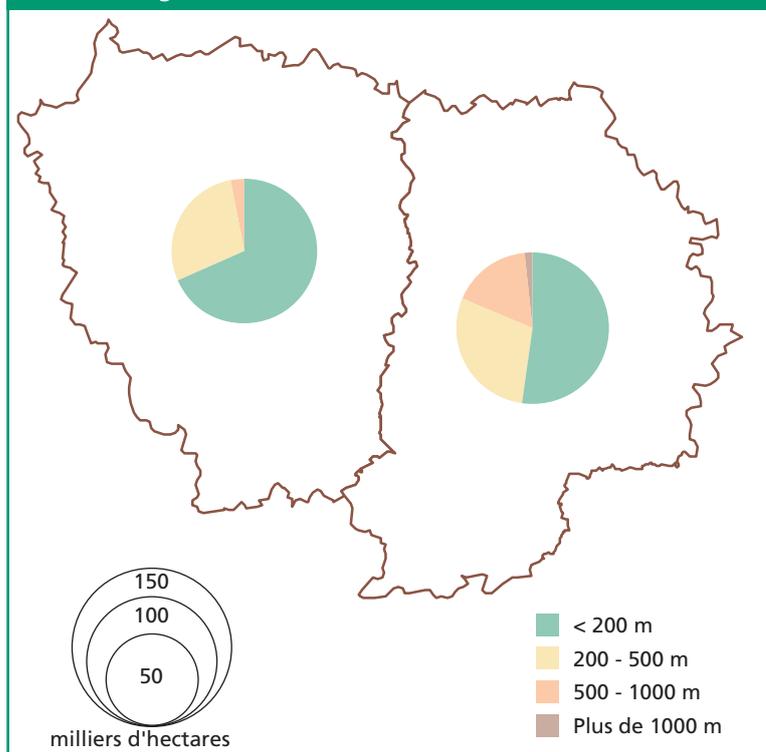
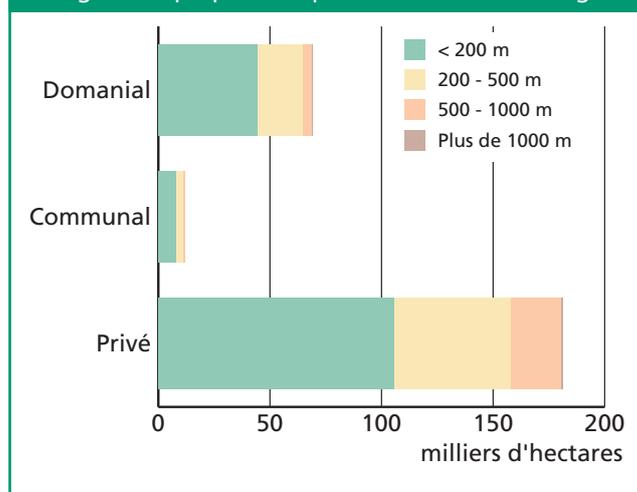


Fig. 13 : Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage



Ses forêts bénéficient pour 60 % d'entre elles d'une distance de débardage inférieure à 200 m et pour 29 % de celles-ci la distance de débardage se situe entre 200 et 500 m.

La superficie de forêt située à plus de 1 000 m d'une piste de débardage n'est pas significative.

La zone ouest de l'Île-de-France est sensiblement mieux desservie que la Seine-et-Marne ; les forêts de production situées à plus de 500 m d'un chemin de débardage sont essentiellement en Seine-et-Marne.

Tab. 17 : Surface de forêt de production inventoriée par distance de débardage

Territoire	Distance de débardage			Total
	Jusqu'à 200 m	200-500 m	Plus de 500 m	
<i>Territoire</i>	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Départements de l'ouest	86 ± 9	36 ± 7	<i>n.s.</i>	125 ± 8
Seine-et-Marne	72 ± 8	40 ± 7	25 ± 6	137 ± 7
Île-de-France	158 ± 12	76 ± 10	29 ± 7	262 ± 10

Tab. 18 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage

Île-de-France	Distance de débardage			Total
	Jusqu'à 200 m	200-500 m	Plus de 500 m	
Propriété	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Public	9 ± 2	4 ± 2	n.s.	14 ± 2
Privé	19 ± 3	9 ± 2	4 ± 2	32 ± 3
Total	28 ± 4	13 ± 3	5 ± 2	46 ± 4

Fig. 15 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et distance de débardage

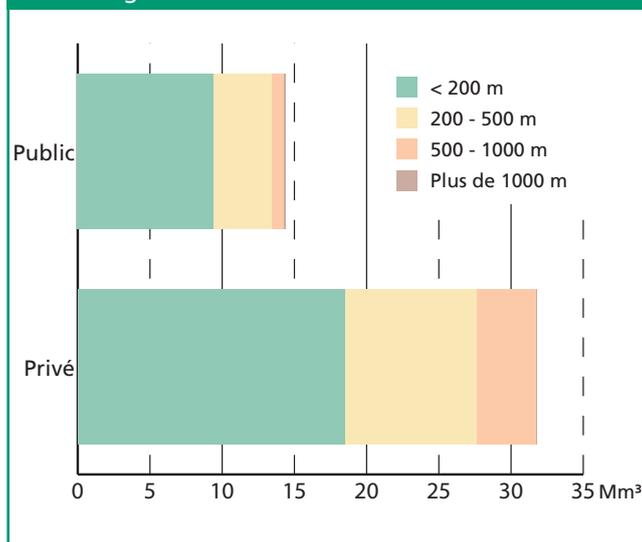
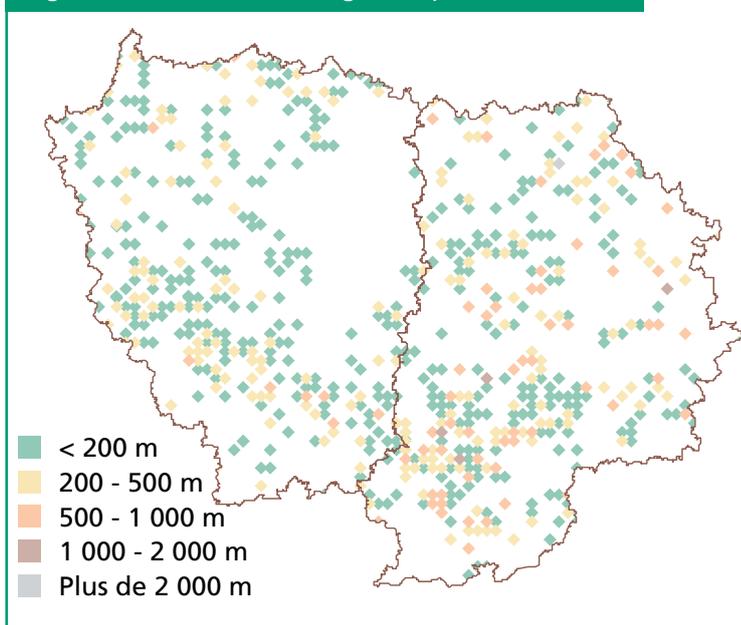


Fig. 16 : Distance de débardage d'un point d'inventaire



De même que pour la surface, le volume de bois de la forêt publique situé à moins de 500 m d'une route accessible aux camions atteint 93 % (65 % du total à moins de 200 m).

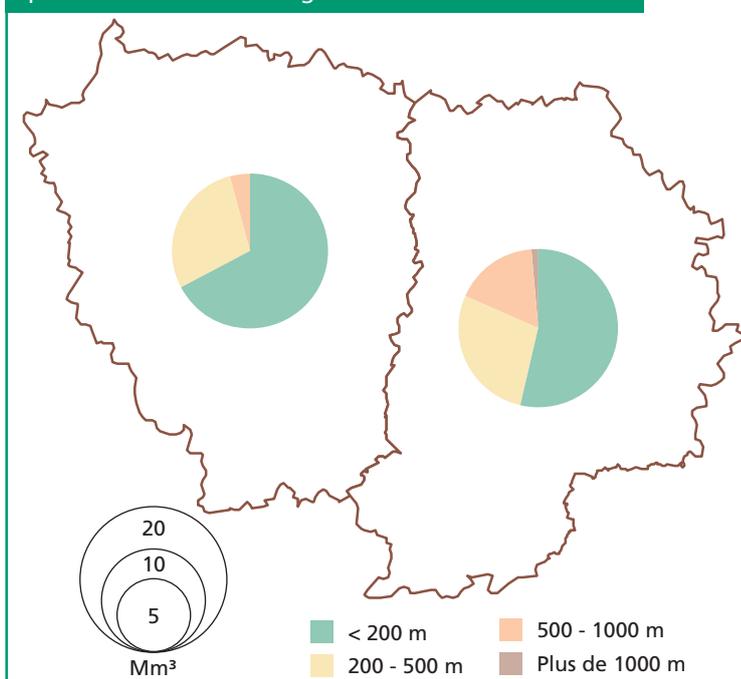
La forêt privée contient les deux tiers des volumes à moins de 200 m mais représente aussi la grande majorité des volumes de bois situés à plus de 500 m.

89 % du volume de bois (41 Mm³) est à moins de 500 m d'une route accessible aux camions, ce qui signifie des conditions potentielles d'exploitation globalement satisfaisantes.

67 % du volume de bois des départements de l'ouest et 54 % du volume de bois de la Seine-et-Marne est à moins de 200 m d'une route accessible aux camions.

Cinq millions de mètres cubes soit 11 % du volume total restent néanmoins situés à plus de 500 m d'une route accessible aux camions.

Fig. 17 : Volume de forêt de production inventoriée par distance de débardage



Tab. 19 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par distance de débardage

Territoire	Distance de débardage			Total
	Jusqu'à 200 m	200-500 m	Plus de 500 m	
	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Départements de l'ouest	15 ± 3	6 ± 2	n.s.	23 ± 3
Seine-et-Marne	13 ± 2	7 ± 2	4 ± 1	24 ± 3
Île-de-France	28 ± 4	13 ± 3	5 ± 2	46 ± 4

4.2 Exploitabilité

Tab. 20 : Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité

Île-de-France	Classe d'exploitabilité		
	Facile	Moins facile	Total
<i>Propriété</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>
Public	70 ± 5	n.s.	81 ± 3
Privé	166 ± 10	n.s.	181 ± 10
Total	236 ± 11	26 ± 7	262 ± 10

Une exploitabilité relativement aisée est une condition nécessaire mais non suffisante à la mobilisation des bois. Dans le cas de l'Île-de-France, les quatre classes habituelles de l'IFN (cf. définition dans le tome méthodologique) sont pour certains résultats regroupées en deux classes : « facile » et « moins facile ». Cette dernière regroupe les classes « moyenne », « difficile » et « très difficile ». 90 % de la superficie des forêts franciliennes sont faciles à exploiter.

Fig. 18 : Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité

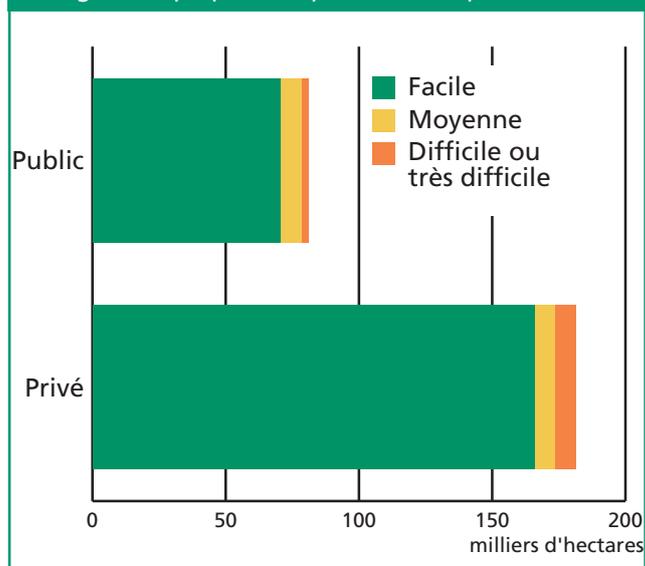
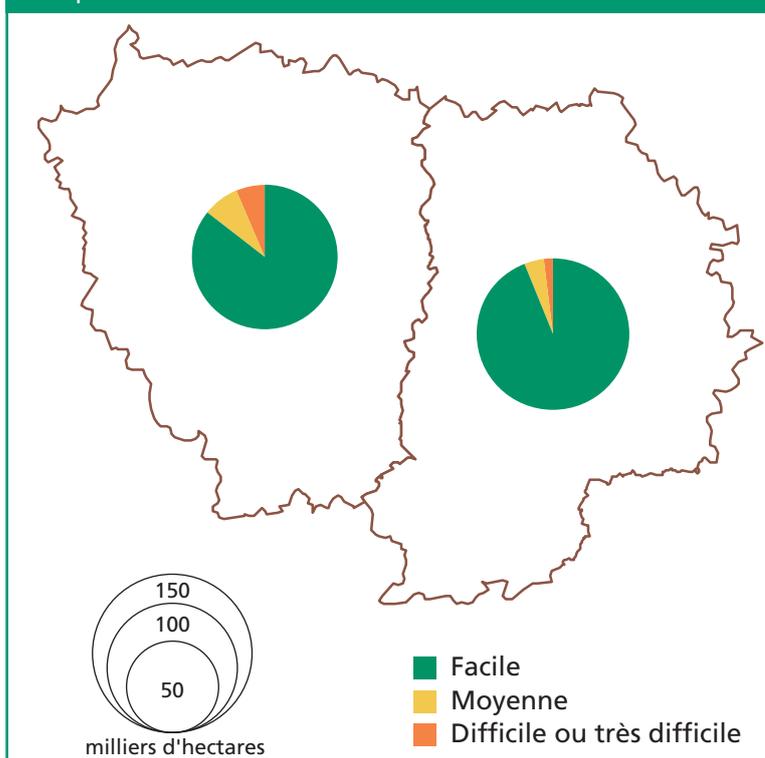


Fig. 19 : Surface de forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité



En termes de surface, 166 000 ha de forêt privée sont classés en classe d'exploitabilité facile soit 91 % de la surface totale des forêts privées ; ce pourcentage est un peu plus faible en forêt publique (87 %). La majorité des bois classés en situation moins facile se trouve en forêt privée.

Tab. 21 : Surface de forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité

Territoire	Classe d'exploitabilité		
	Facile	Moins facile	Total
<i>Territoire</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>
Départements de l'ouest	107 ± 9	n.s.	125 ± 8
Seine-et-Marne	129 ± 7	n.s.	137 ± 7
Île-de-France	236 ± 11	26 ± 7	262 ± 10

Tab. 22 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité

Île-de-France	Classe d'exploitabilité		
	Facile	Moins facile	Total
Propriété	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Public	12 ± 2	2 ± 1	14 ± 2
Privé	30 ± 3	2 ± 1	32 ± 3
Total	42 ± 4	4 ± 2	46 ± 4

Fig. 20 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité

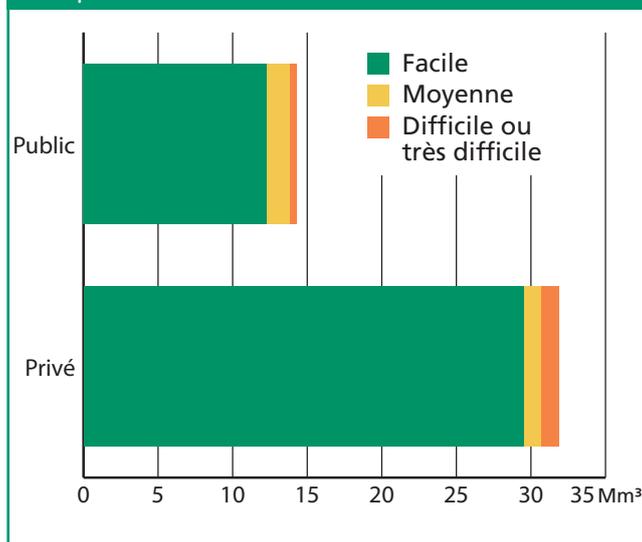
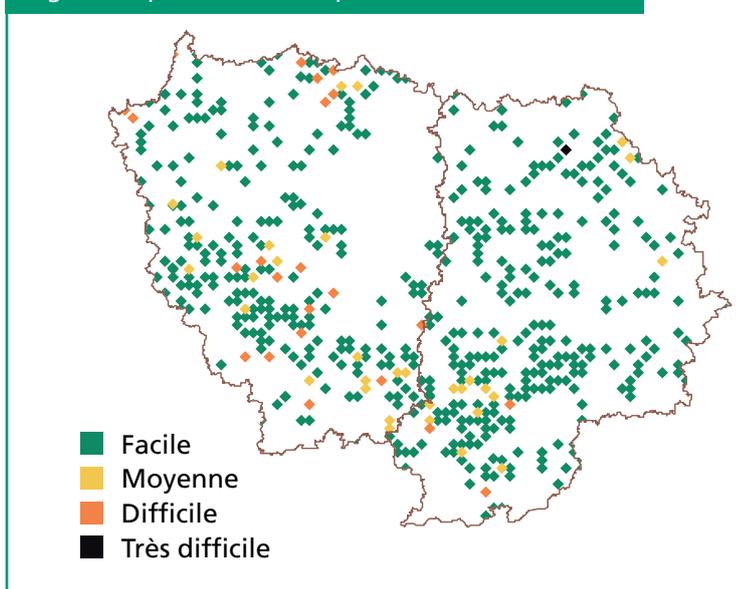


Fig. 21 : Exploitabilité d'un point d'inventaire



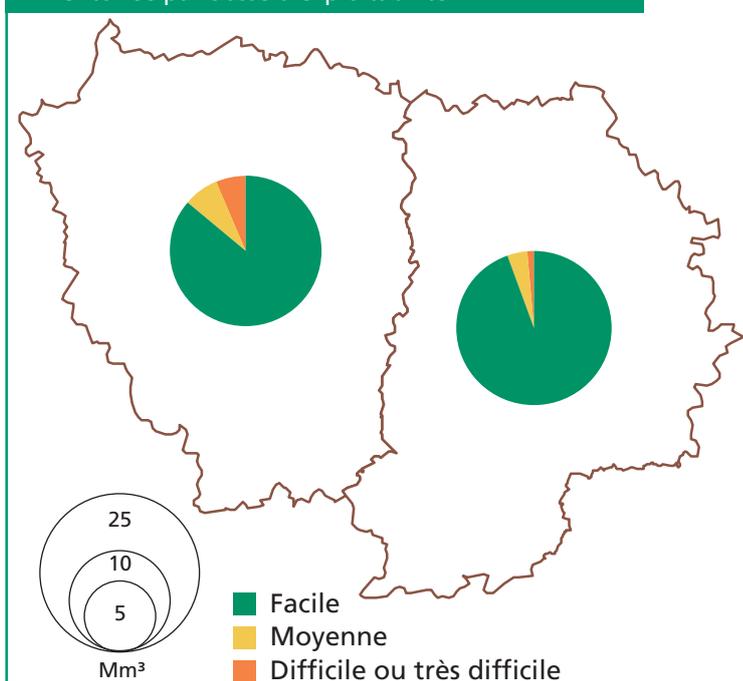
Les zones les moins faciles à exploiter se situent dans la bande francilienne la plus forestière déjà mentionnée précédemment, forêts de Fontainebleau-Rambouillet et une petite zone au nord du Val d'Oise correspondant plus ou moins à la vallée de l'Oise.

La classe d'exploitabilité facile regroupe la grande majorité des volumes, 42 ± 4 Mm³, soit 91 % du total.

71 % du volume classé en facile à exploiter se trouve en forêt privée (soit 64 % du volume total de la région).

Les volumes de la Seine-et-Marne sont plus faciles à exploiter que ceux des départements de l'ouest francilien. 95 % de ses volumes sont faciles à exploiter tandis que les départements de l'ouest francilien regroupent 71 % du volume de bois classé en condition d'exploitabilité « moins facile ».

Fig. 22 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité



Tab. 23 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité

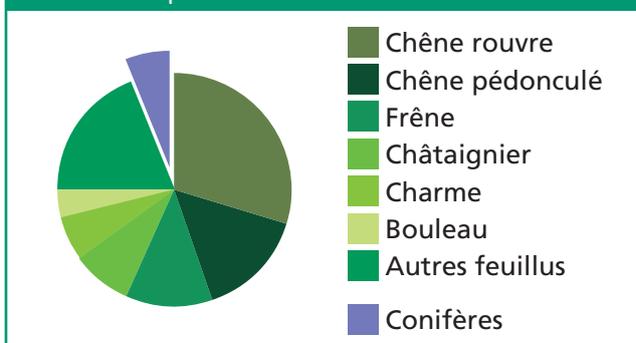
Territoire	Classe d'exploitabilité		
	Facile	Moins facile	Total
	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Départements de l'ouest	19 ± 3	3 ± 2	23 ± 3
Seine-et-Marne	22 ± 3	1 ± 1	24 ± 3
Île-de-France	42 ± 4	4 ± 2	46 ± 4

5 Diversité de la forêt

5.1 Composition du couvert

5.1.1 Surface de forêt par essence principale

Fig. 23 : Répartition de la surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée selon l'essence de plus fort couvert relatif



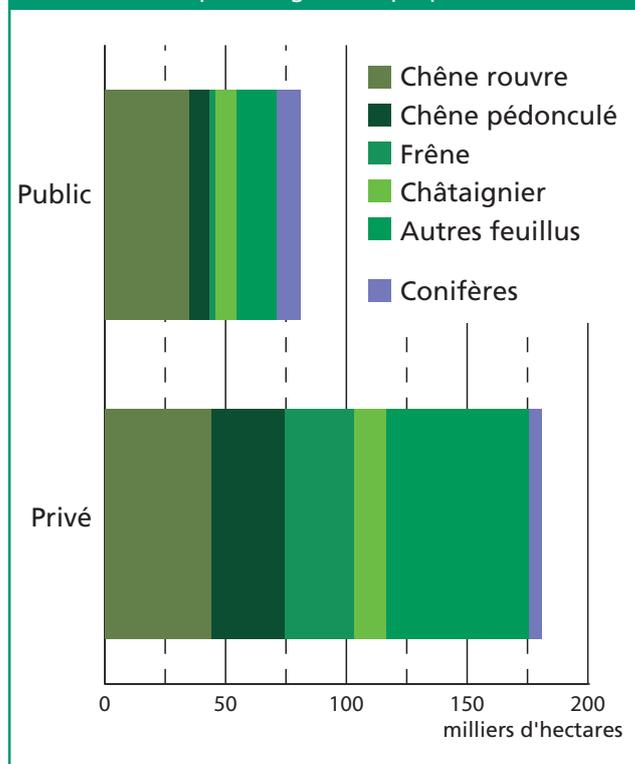
La répartition de la surface de forêt de production selon l'essence de plus fort couvert relatif confirme au plan régional la large prédominance des feuillus, 246 000 ± 11 000 ha soit 94 % de la superficie de la forêt régionale. Les conifères occupent une superficie globalement marginale.

Le chêne rouvre est l'essence de plus fort couvert relatif sur 79 000 ± 10 000 ha soit 30 % du total. C'est aussi la seule essence individualisable de manière significative en forêt publique avec 35 000 ± 6 000 ha, soit 13 % de la superficie régionale totale.

En forêt privée, le chêne rouvre occupe la première place des espèces individualisables avec 44 000 ± 8 000 ha, soit 17 % de la superficie régionale totale, suivi par le chêne pédonculé avec 31 000 ± 7 000 ha, soit 12 % et le frêne le suit de près et dépasse le châtaignier avec 29 000 ± 7 000 ha.

La part occupée par les autres feuillus est particulièrement importante en forêt privée. Avec 59 000 ± 9 000 ha, ils représentent encore un tiers de la superficie des feuillus de cette catégorie de propriété.

Fig. 24 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée selon l'essence de plus fort couvert relatif par catégorie de propriété



Tab. 24 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée par essence principale et par catégorie de propriété

Essence	Public 1 000 ha	Privé 1 000 ha	Total 1 000 ha
Chêne rouvre	35 ± 6	44 ± 8	79 ± 10
Chêne pédonculé	n.s.	31 ± 7	39 ± 8
Frêne	n.s.	29 ± 7	31 ± 7
Châtaignier	n.s.	n.s.	22 ± 6
Autres feuillus	17 ± 5	59 ± 9	76 ± 11
Tous feuillus	71 ± 5	175 ± 10	246 ± 11
Tous conifères	n.s.	n.s.	n.s.
Toutes essences	81 ± 3	181 ± 10	262 ± 10

Tab. 25 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée selon le groupe d'essences de plus fort couvert relatif

	Feuillus	Conifères	Total
<i>Territoire</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>
Départements de l'ouest	119 ± 8	n.s.	125 ± 8
Seine-et-Marne	127 ± 7	n.s.	137 ± 7
Île-de-France	246 ± 11	n.s.	262 ± 10

En Seine-et-Marne, les feuillus couvrent 93 % de la superficie. Dans la zone ouest de la région, ils en occupent 95 %.

Fig. 26 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée selon le groupe d'essences de plus fort couvert relatif, par catégorie de propriété

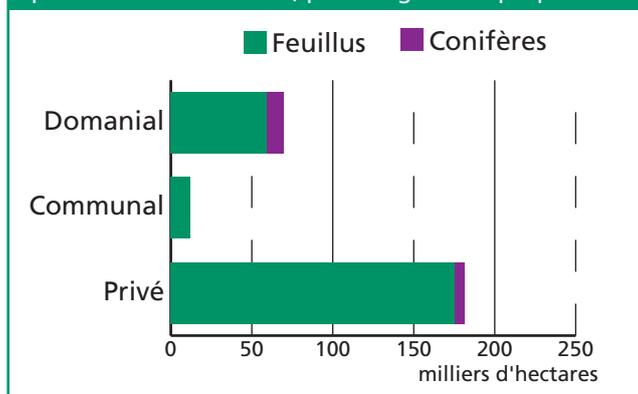
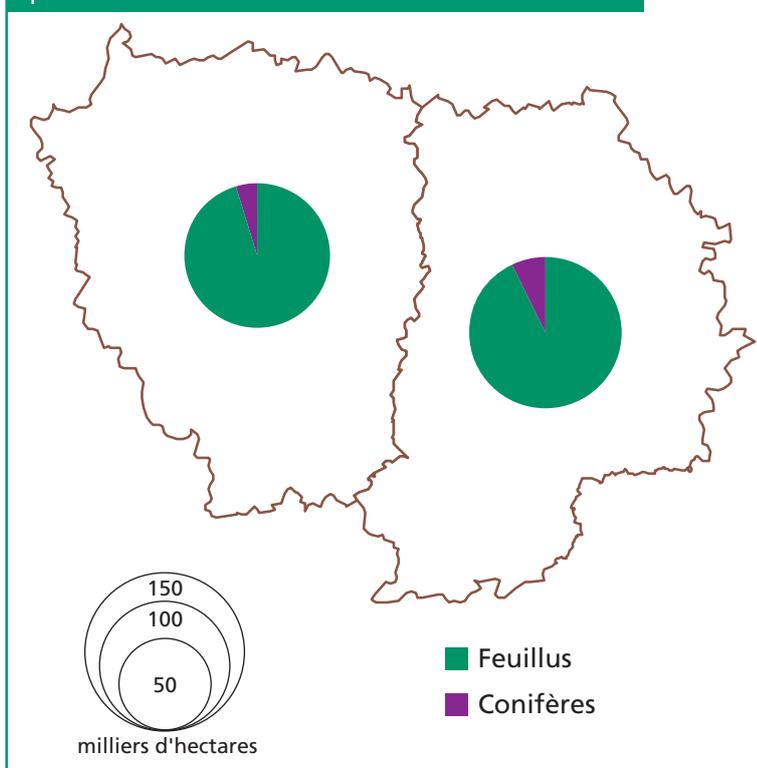


Fig. 25 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée selon le groupe d'essences de plus fort couvert relatif

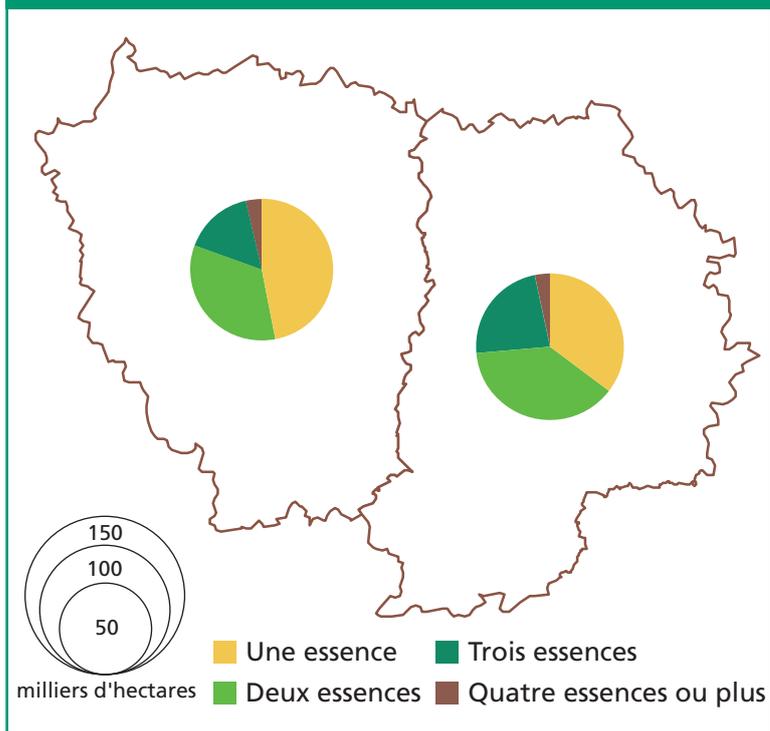


5.1.2 Nombre d'essences dans la strate recensable

Tab. 26 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins 15 % de couvert absolu dans la strate recensable selon la diversité de cette strate

	Peuplement monospécifique	Peuplement à deux essences	Peuplement à trois essences ou plus	Total
<i>Territoire</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>	<i>1 000 ha</i>
Départements de l'ouest	57 ± 8	41 ± 8	23 ± 6	120 ± 8
Seine-et-Marne	46 ± 8	49 ± 8	34 ± 7	129 ± 7
Île-de-France	102 ± 11	90 ± 11	57 ± 10	249 ± 11

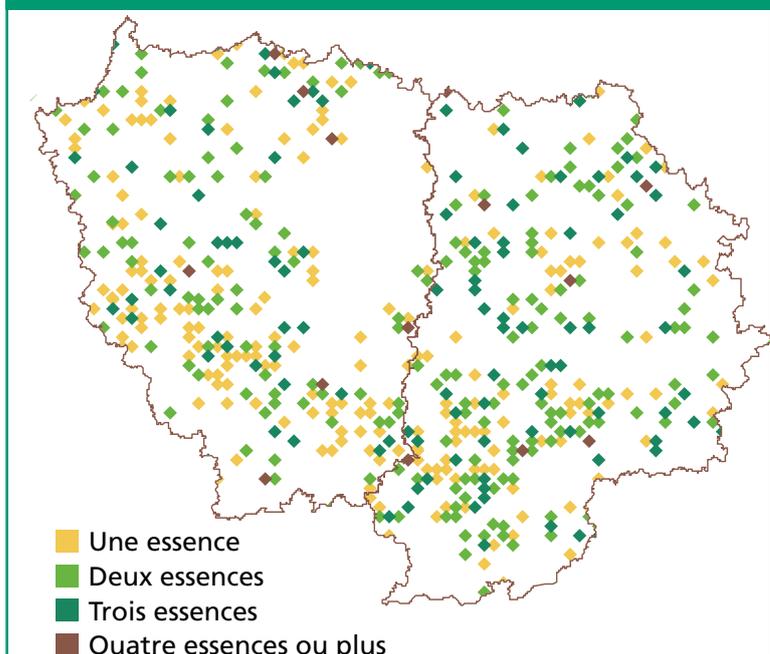
Fig. 27 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins 15 % de couvert absolu dans la strate recensable selon la diversité de cette strate



41 % de la surface de la forêt de production inventoriée est constitué d'une seule essence. La zone ouest de la région contient sensiblement plus de peuplements monospécifiques (47 % contre 35 % pour la Seine-et-Marne).

Ainsi en Seine-et-Marne, on compte davantage de peuplements à deux essences ou à trois essences et plus qui représentent respectivement 38 % et 26 % de la surface forestière départementale. Les peuplements à quatre essences ou plus sont rares dans toute l'Île-de-France.

Fig. 28 : Répartition des points en forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins 15 % de couvert absolu dans la strate recensable selon la diversité de cette strate



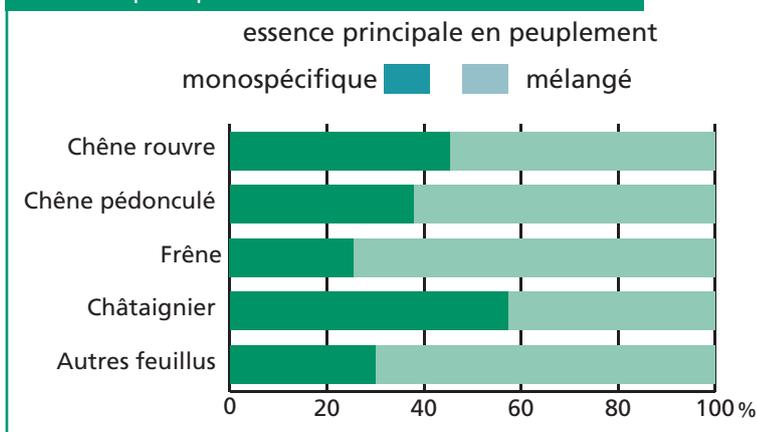
Tab. 27 : Comparaison entre la surface où une essence est l'essence principale et la part de cette surface où elle constitue un peuplement monospécifique

Essence	Surface où l'essence est principale	dont surface où l'essence constitue un peuplement monospécifique	Part en peuplement monospécifique
Essence	1 000 ha	1 000 ha	%
Chêne rouvre	79 ± 10	36 ± 8	45
Chêne pédonculé	39 ± 8	n.s.	38
Frêne	31 ± 7	n.s.	26
Châtaignier	22 ± 6	n.s.	57
Autres feuillus	76 ± 11	23 ± 6	30
Tous feuillus	246 ± 11	94 ± 11	38
Tous conifères	n.s.	n.s.	53
Toutes essences	262 ± 10	102 ± 11	39

Le chêne rouvre, qui est l'essence la plus représentée, est en peuplement monospécifique sur 45 % de sa surface, soit 36 000 ± 8 000 ha.

Le châtaignier est en peuplement monospécifique pour plus de la moitié (57 %) des peuplements où il est l'essence principale tandis que le frêne y est seulement pour un quart des peuplements et les « autres feuillus » sont également plus rarement en essence pure (30 %).

Fig. 29 : Part de la surface où une essence constitue un peuplement monospécifique, quand elle est l'essence principale



5.1.3 Importance relative des essences dans les peuplements mélangés

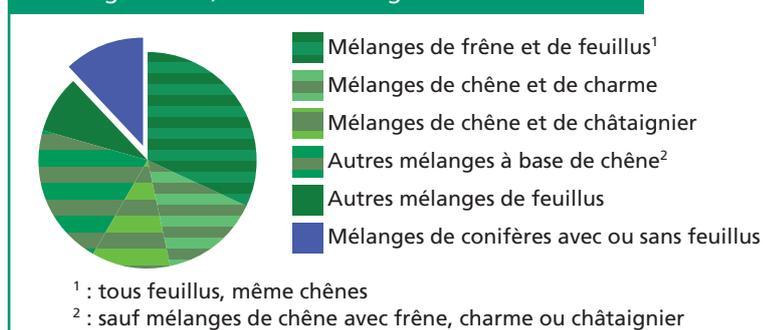
Tab. 28 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins deux essences de couvert relatif supérieur à 15 % dans la strate recensable, sans que l'une n'atteigne 75 %, selon le mélange

Composition	Surface 1 000 ha	Taux %
Mélanges de frêne et de feuillus	47 ± 9	32
Mélanges de chêne et de charme	21 ± 6	15
Autres mélanges de feuillus	61 ± 10	41
Mélanges de conifères avec ou sans feuillus	n.s.	12
Tous peuplements mélangés	147 ± 12	100

Dans les peuplements dont la strate recensable est composée d'un mélange d'essences, seuls les mélanges d'essences de feuillus dépassent le seuil de significativité et couvrent 130 000 ha, soit 88 % de la superficie totale. Près d'un tiers de la surface couverte par les mélanges ont une base de frêne et 15 % sont des mélanges de chêne et de charme.

Une part importante des mélanges (41 %) sont des « autres mélanges de feuillus », le plus souvent de chêne et châtaignier ou d'autres mélanges à base de chêne.

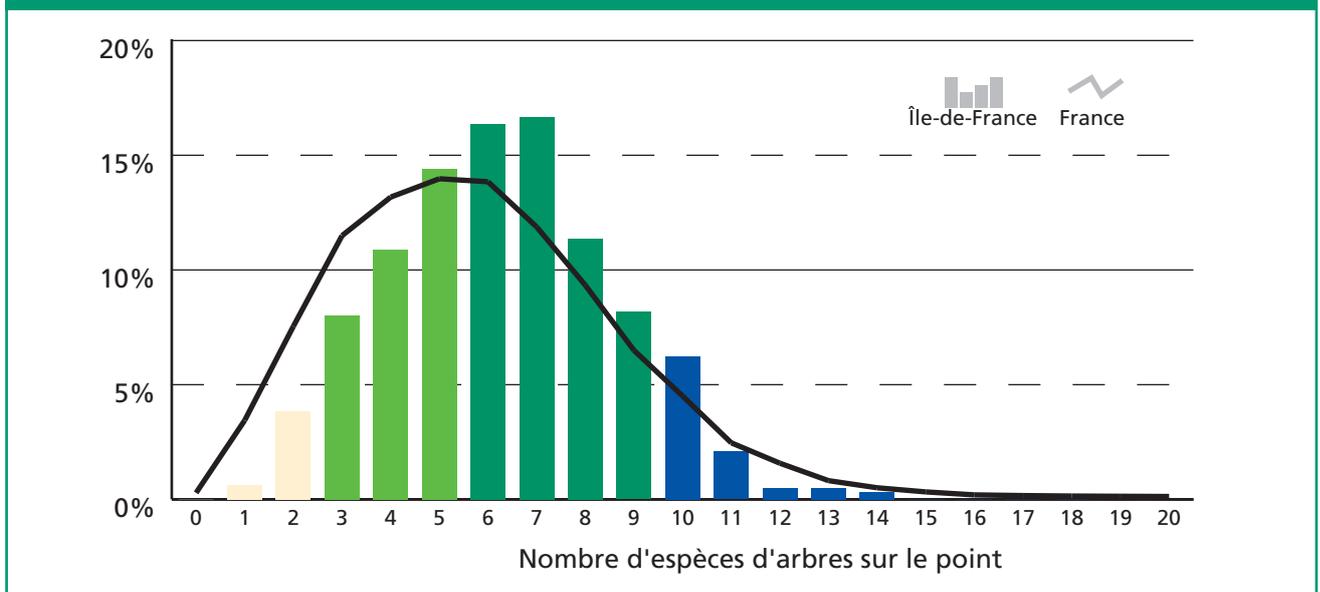
Fig. 30 : Répartition de la surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins deux essences de couvert relatif supérieur à 15 % dans la strate recensable, sans que l'une n'atteigne 75 %, selon le mélange



5.2 Richesse en espèces

5.2.1 Arbres

Fig. 31: Nombre d'espèces d'arbres différentes par placette de 700 m²

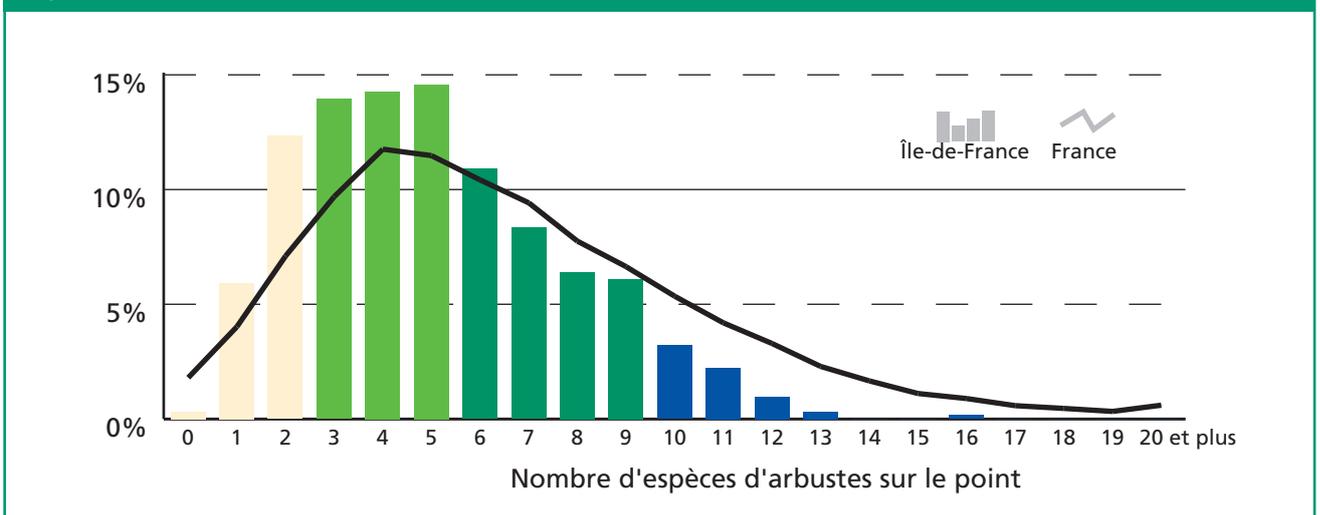


En Île-de-France, l'effectif de la classe à sept espèces d'arbres est le plus fréquent avec 17 % des placettes, suivie de près par la classe à six espèces d'arbres qui en représente 16 % et la classe à cinq espèces avec 14 %.

Ces trois classes regroupent à elles seules un peu moins de la moitié des placettes franciliennes. La richesse moyenne des placettes en espèces d'arbres de la région est supérieure à celle de la France.

5.2.2 Arbustes

Fig. 32 : Nombre d'espèces d'arbustes différentes par placette de 700 m²



Si, au niveau français, le nombre d'espèces arbustives est souvent plus élevé que le nombre d'espèces d'arbres, en Île-de-France ce phénomène ne s'observe pas ou à peine car on observe rarement plus de 13 espèces d'arbustes.

Le nombre d'espèces d'arbustes le plus fréquemment rencontré sur les placettes est de cinq, avec 15 % des placettes. Le nombre de placettes à quatre et à trois espèces arbustives est sensiblement identique avec 14 % pour chacune. Deux autres classes, celles à

deux et à six espèces d'arbustes dépassent les 10 % de placettes.

Ainsi, les deux tiers des placettes franciliennes accueillent entre deux et six espèces d'arbustes, ce qui est une distribution relativement étroite, fort différente des placettes du territoire national.

La région se situe donc globalement en dessous de la moyenne nationale pour la richesse en espèces d'arbustes.

Inventaire forestier national
Château des Barres
F - 45290 Nogent-sur-Vernisson
Téléphone : +33 (0)2 38 28 18 00
Télécopie : +33 (0)2 38 28 18 28
Courriel : nogent@ifn.fr



INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

*L'IFN sur Internet
www.ifn.fr*

ISSN : 1952-9813
ISBN : 978-2-11-128069-4
Dépôt légal : novembre 2010
© IFN